

Séance du conseil communal

du 2 décembre 2024

Résumé détaillé

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	3
2. Enseignements	4
2.1) École de musique – Organisation scolaire définitive 2024/2025 – Approbation	4
3. Finances communales	5
3.1) Présentation du budget rectifié 2024 et du budget initial 2025	5
3.2) Office social de Käerjeng – Budget rectifié 2024 et budget initial 2025 – Approbation 10	
4. Aménagement communal et environnement	10
4.1) Rectification des limites entre les communes de Käerjeng et Pétange – Décision 10	
4.2) Lotissement de la parcelle sise à Linger, 36, rue du Bois (section BA de Linger) – numéro cadastral 413/1863 – Approbation	11
4.3) Lotissement de la parcelle sise à Clemency, 8, rue du Bois (section CA de Clemency) – numéros cadastraux 188/3109 et 184 – Approbation Convention du Club Aktiv Plus « Prënzebierg » – Approbation	11
5. Projets et devis	11
5.1) Budget extraordinaire 2024 – 4/612/221311/24021 – Rénovation du bâtiment sis au 1A rue de l'École à Bascharage – Approbation du projet avec devis	11
6. Réglementation communale	12
6.1) Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Modification au niveau de l'article 115 « validité de l'autorisation de construire »	12
6.2) Règlement général de circulation – Modification	12
6.3) Règlement sur les parcs pour chiens de la commune de Käerjeng – Approbation 13	
6.4) Règlement d'occupation des postes (ROP) – Modification	14
6.5) Règlement sur les activités ambulantes et / ou commerciales sur le territoire de la commune de Käerjeng – Approbation	15
6.6) Taxe pour les activités ambulantes et / ou commerciales – Article 2/499/707210/99001	15
6.7) Taxe pour bons de consommation – Article 2/860/706980/99001	16
7. Patrimoine communal	16

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

7.1)	Acte notarié – Cession gratuite du trottoir sis à Clemency, rue de la Chapelle – Approbation	16
7.2)	Acte notarié – Acte de vente concernant la vente d'un terrain sis à Hautcharage, rue Nicolas Roth – Approbation	16
8.	Personnel communal	16
8.1)	Création d'un poste de fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du Service de l'enfance	16
9.	Protection sociale	17
9.1)	Allocation de compensation à la consommation pour la commune de Käerjeng pour l'année 2025	17
10.	Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	19
10.1)	Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 1A, rue de l'Ecole à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 22 novembre 2024 délibération n° 2	19
10.2)	Règlement temporaire de la circulation, au croisement entre la rue de la Résistance, la rue de l'Eau et la rue de l'Ecole à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 15 novembre 2024 délibération n° 3.....	19
11.	Commissions consultatives et légales	19
11.1)	Création d'une commission des règlements.....	19
12.	Questions et réponses	19
	Séance à huis clos.....	20
13.	Personnel communal	20

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Christian Kirwel (jusqu'au point 6.1), Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Vincenzo Turcarelli et Joseph Hames, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Christian Kirwel (à partir du point 6.2 ; délégation du droit de vote à Nathalie Demeyer-Scholler), Tom Ferber (délégation du droit de vote à Michel Wolter), conseillers.

Début de séance : 14h00

Lieu : Maison communale / salle des séances

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Michel Wolter, bourgmestre : Nous avons reçu une bonne nouvelle de la part de l'association « *Eng oppen Hand fir Malawi* », que nous soutenons depuis 2014. Le 14 novembre, l'association a reçu l'agrément de l'État pour les quatre années à venir. Dans la mesure où nous avons eu une bonne collaboration ces dernières années, je suppose que le conseil communal est d'accord de verser à l'association le montant de 25.000 € prévu au budget de l'année 2024. La convention signée fin novembre concerne les années 2024, 2025 et 2026.

Le traditionnel marché de Noël sera inauguré vendredi à 18h00 sur la place Claus-Cito. La commission de la cohésion sociale invite à l'action « *Wonschbam* », qui aura lieu le 7 décembre sur le marché de Noël en collaboration avec le Rotary-Club Kordall

Les commissions de la cohésion sociale et du vivre-ensemble interculturel vous invitent à une remise de chèque pour les bénéfices réalisés dans le cadre de l'organisation de la « *Journée de l'Intégration* ». Le chèque sera remis aux associations AFPL et « *Les Enfants d'Alice* » le 7 décembre à 17h30.

Le 31 janvier 2025, l'illusionniste de renommée mondiale David Goldrake offrira un spectacle au Käerjenger Treff. David Goldrake est un enfant de notre commune et a même travaillé pour la commune de Bascharage avant d'évoluer en tant que magicien il y a 25 ans. Il tenait donc particulièrement à commencer sa tournée d'anniversaire dans sa commune d'origine. L'administration communale déménage dans les locaux du bâtiment « 29 ». L'administration sera donc fermée du 23 au 27 décembre, sauf pour des urgences. A partir du 30 décembre, l'administration communale se trouvera donc à l'adresse 29, rue de la Résistance à Bascharage.

Madame Juttel va maintenant nous présenter d'autres communications. Nous lui avons demandé de nous informer sur l'état actuel du projet de construction du nouveau bâtiment communal et sur le principe du « ReUse » qui y est associé. En effet, l'ancienne mairie ne sera pas simplement démolie, mais il sera essayé de démonter tous les matériaux possibles pour les réutiliser.

Carole Juttel, architecte communale : Les différentes phases du projet restent inchangées. Le déménagement de la « *Kleederkummer* » vers l'ancienne école préscolaire dans la rue de la Poste est terminé. De même, le Service technique a déménagé dans les locaux de l'atelier communal « WaAZ ». La prochaine étape concerne le déménagement des services administratifs dans le bâtiment « 29 » à la fin de l'année.

A partir de janvier, le conseil communal se réunira désormais au Käerjenger Treff et les mariages seront célébrés dans la salle des fêtes de Cleemncy. Le garde forestier déménagera vers l'ancienne école préscolaire et l'équipe de Guy Lacour dans le « Hall 8 ». Les travaux de déménagement à cet égard sont prévus pour le 27 décembre.

Parallèlement, les travaux de relocalisation du transformateur électrique ont commencé et devraient s'achever en février 2025. Il s'agit d'une opération assez complexe, car de nombreux réseaux de tout le quartier convergent sous le carrefour rue de la Résistance / rue de l'Eau. Afin de perturber le moins possible le trafic routier, la rue de l'Eau sera fermée dans une première phase. Après le congé collectif, la rue de la Résistance sera ensuite fermée et le transformateur sera installé devant le numéro 14.

Ensuite, la mairie et l'ancien bâtiment de la poste ainsi que les immeubles d'habitation portant les numéros 9 et 11 seront démolis, selon le principe du « ReUse », car nous sommes légalement tenus d'établir un inventaire de démantèlement et de recyclage. Celui-ci énumère d'une part les différents matériaux à éliminer avec leurs quantités respectives, mais aussi tous les composants qui peuvent être réutilisés. Nous avons identifié environ 1.000 composants individuels qui peuvent être recyclés, après nous être assurés que nous n'en avons plus besoin en interne. Ces articles sont désormais proposés gratuitement sur le site Internet reuse.lu pour les personnes qui viennent les chercher elles-mêmes, en priorité dans les communes avoisinantes. Les personnes intéressées ont ensuite jusqu'à fin décembre pour manifester leur intérêt, de sorte que nous puissions déterminer d'ici fin janvier quels articles seront réutilisés et lesquels devront être éliminés.

Durant les deux premiers mois de l'année 2025, nous viderons définitivement l'ancienne mairie, avant de commencer le démontage minutieux en mars. Le désamiantage sera entrepris en avril et, entre mai et les vacances d'été, les bâtiments seront démolis, en commençant par le bâtiment de la poste, puis les deux immeubles d'habitation et, enfin, la mairie. Les travaux de terrassement commenceront en septembre 2025.

La construction de la nouvelle maison communale devrait s'achever en 2028. La dernière année de la phase de construction sera consacrée à l'aménagement des espaces extérieurs. D'ici là, l'harmonie municipale devra avoir déménagé afin que le dernier bâtiment, la salle de musique, puisse également être démoli.

Michel Wolter, bourgmestre : Je pense qu'il est important que les différents conseillers soient bien informés sur le déroulement de ce projet. Il ne s'agit pas seulement du premier bâtiment public qui sera démonté selon le principe de la réutilisation, mais aussi du premier bâtiment public qui fonctionnera sans apport extérieur d'énergie de chauffage. Une bonne nouvelle reste à annoncer du côté des recettes.

Carole Juttel, architecte communale : Nous avons déposé le projet auprès du ministère de l'Énergie et demandé des subventions pour un projet pilote. Cette demande a maintenant été acceptée et nous pouvons compter sur des subventions à hauteur de 50% pour tous les éléments qui peuvent être considérés comme un projet pilote. Ces subventions s'élèvent à environ 1,4 million d'euros.

Michel Wolter, bourgmestre : Il s'agit de subventions extraordinaires qui soutiennent le caractère innovant du projet et qui sont versées en plus des subsides ordinaires.

Joseph Hames, conseiller : Qu'advient-il du vitrage de la cage d'escalier de la commune ?

Carole Juttel, architecte communale : Après que des analyses ont montré que ces fenêtres ne contenaient pas d'amiante, nous avons décidé de les intégrer dans le nouveau bâtiment en tant qu'élément décoratif.

Michel Wolter, bourgmestre : Je remercie Madame Juttel pour ses explications.

2. Enseignements

2.1) École de musique – Organisation scolaire définitive 2024/2025 – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : L'organisation scolaire définitive est présentée par le chargé de direction de l'école de musique, Monsieur Steve Humbert.

Steve Humbert, chargé de direction : Le 14 novembre, nous avons arrêté l'organisation scolaire définitive. Après cette date, il ne sera plus possible de procéder à des inscriptions. L'école de musique continue d'être dirigée par deux collaborateurs administratifs, tandis que 26 enseignants ainsi que 3 remplaçants dispensent les cours de musique. Sur les 657 élèves inscrits, 342 proviennent de la commune de Käerjeng, 148 de Dippach, 78 de Saem, 14 de Pétange et 10 de Differdange. Les 65 restants viennent d'autres communes. À partir de cette année scolaire, les communes de Dippach et Sanem participent à raison de 1.000 € par élève.

581 élèves suivent des cours collectifs (4.710 minutes par semaine), 613 élèves suivent des cours individuels (20.880 minutes par semaine). Au total, 25.950 minutes de cours sont

dispensées chaque semaine dans notre école de musique régionale, projets pédagogiques inclus.

Je saisis l'occasion pour informer le conseil communal d'un anniversaire à venir. En effet, le 20 mai 2025, l'école de musique fêtera ses 60 ans d'existence. L'école de musique de Käerjeng sera ainsi la deuxième plus ancienne école de musique du pays, après celle de Dudelange. Nous fêterons cet anniversaire comme il se doit. Le 20 mai, nous commencerons par un concert d'ouverture au Käerjenger Treff. Notre chorale d'enfants enregistrera un CD. Nous présenterons l'école de musique à l'aide de petites vidéos dans lesquelles nos enseignants joueront une composition écrite spécialement pour l'occasion à différents endroits de la commune. Du 10 au 12 juin, sous le titre « *World of Music* », nous présenterons à tous les enfants de la commune les différents instruments ainsi que les cours qui leur sont proposés dans notre école de musique. Les jours suivants, nous organisons les traditionnelles journées portes ouvertes. Le 20 juin, des groupes formés par des élèves de l'école de musique de Käerjeng se produiront sur la place Claus-Cito, et le 21 juin, des big bands se produiront au même endroit. Le 6 juillet, le concert de percussions « *Feel the Beat* » aura lieu au Käerjenger Treff. L'année scolaire se terminera par la remise des diplômes le 11 juillet en la salle des fêtes de Clemency. Pour mener à bien ce programme, le collège échevinal nous a accordé une ligne budgétaire supplémentaire de 25.000 €.

Michel Wolter, bourgmestre : Le crédit budgétaire afférent a été inscrit dans la partie ordinaire du budget. Je remercie Monsieur Humbert pour tout ce qu'il fait avec son équipe pour notre commune.

Approbation unanime.

3. Finances communales

3.1) Présentation du budget rectifié 2024 et du budget initial 2025

Michel Wolter, bourgmestre : Nous allons maintenant aborder le point le plus important de la séance d'aujourd'hui. En présentant le projet de budget pour l'année prochaine, je vais, comme d'habitude, souligner les points principaux, sans tenir compte de l'ordre des différents articles et chapitres.

Cette année, c'est un grand plaisir pour moi de présenter le budget au conseil communal. D'une part, c'est le quinzième budget que j'ai l'honneur de présenter en tant que bourgmestre. D'autre part, une série de facteurs externes ont fait en sorte que la commune de Käerjeng sera exempte de dettes à la fin de l'année prochaine, tout en conservant sa capacité d'investissement intégrale.

Pour commencer, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration des présents documents : les différents services communaux, mes collègues du collège des bourgmestre et échevins et la commission des finances, qui s'est penchée de manière approfondie sur le projet de budget lors de deux réunions et a rendu un avis très positif.

Ma présentation ne se limitera pas aux années 2024 et 2025, mais donnera un aperçu de l'activité politique sur l'ensemble de la législature, c'est-à-dire jusqu'en 2029. Si, à la fin de l'année dernière, nous partions encore d'une réserve de 3,2 millions d'euros, la situation financière de la commune s'est entre-temps fortement améliorée. L'exercice financier 2023 s'est finalement soldé par un report de 16,1 millions €.

L'évolution des recettes et des dépenses ordinaires est relativement stable. Dans le budget extraordinaire, nous dépensons ce que nous obtenons dans la partie ordinaire, et nous veillons à ce que les dépenses n'augmentent pas plus vite que les recettes. L'augmentation relativement conséquente des dépenses est en grande partie due à la hausse des coûts salariaux et à la mise en service de nouvelles infrastructures. Il est donc d'autant plus important de continuer à mener une politique d'engagement raisonnable.

Pour la deuxième année consécutive, les subventions de l'État sont nettement plus élevées que prévu. Des augmentations importantes nous sont également promises pour les années 2024 et 2025. Si l'on considère que ces recettes représentent environ 75% des recettes ordinaires, on se rend vite compte de l'impact important que cela a sur notre situation financière. Nous avons ainsi la possibilité de mettre en œuvre notre programme d'investissement de toute la législature sans devoir recourir à un nouvel emprunt. De plus, l'année prochaine, nous rembourserons par anticipation le solde d'un emprunt réalisé à l'époque de Clemency et dont l'échéance finale serait en 2031, de sorte que fin 2025, nous serons une commune sans dette.

Nos perspectives financières sont donc plutôt positives. Notre plan financier pluriannuel contient un total d'environ 125 millions d'euros que nous allons investir jusqu'en 2029. Cela représente donc un peu plus de 20 millions d'euros par an. Avec une réserve de 16,1 millions d'euros et un excédent ordinaire annuel d'environ 15 millions d'euros, nous devrions être en mesure de réaliser notre programme sans recourir à un nouvel endettement.

Au cours de l'année 2025, un fonds de compensation conjoncturel créé en 1967 sera dissous. Les montants versés dans ce fonds seront remboursés aux communes. Pour Käerjeng, cela représente une recette unique d'environ 577.000 €.

Au cours de la période écoulée, nous avons pu mener à bien un grand nombre de projets. Dans certains cas, nous avons dû faire approuver des crédits supplémentaires, rendus nécessaires en grande partie par l'augmentation des prix dans le secteur de la construction. Le projet de construction de la nouvelle école préscolaire avec maison relais à Bascharage (23 millions d'euros), pour lequel nous avons déjà reçu de nombreux éloges, est presque terminé. Un autre projet dont nous sommes très fiers est la construction de la nouvelle salle des fêtes de Clemency. Celle-ci séduit par son acoustique phénoménale et est de plus en plus utilisée par nos associations. Le coût, après un crédit supplémentaire de 650.000 € dû à l'augmentation des prix, s'élève finalement à 12,5 millions d'euros. Le projet de voirie du boulevard J.-F. Kennedy se termine avec un coût total de 12,3 millions €, le volet de la rue de la Continentale ayant été séparé du projet et faisant l'objet d'un projet séparé. Ces trois grands projets sont donc pour l'instant terminés et il ne reste que des dépenses mineures à régler dans le budget de l'année 2025.

Les budgets des années 2024 et 2025 peuvent être considérés comme des budgets de transition, car les grands projets de la législature précédente y seront achevés et ceux de la période actuelle n'ont encore que peu d'impact, car ils sont encore en partie en phase de planification. Toutefois, 2025 n'est pas vraiment une année de transition, puisque le projet de construction d'une nouvelle mairie a déjà été approuvé et que les travaux de démolition vont bientôt commencer. La majeure partie des 33 millions d'euros investis ici seront payés en 2026, 2027 et 2028.

Le budget de l'année 2025 définit les priorités et les phases de réalisation des différents projets. Il se caractérise par une utilisation responsable des fonds publics. Nous n'entreprenons pas plus de projets que ce que nous pouvons gérer en termes de personnel et nous nous limitons à mettre en œuvre les projets en fonction des moyens disponibles. Nous investissons avec discernement et nous nous réservons la possibilité de réagir lors de phases plus difficiles. Ainsi, comme vous le savez, nous prévoyons de créer au lieu-dit « Hanner Acker » une place pour les jeunes, une nouvelle maison des jeunes et un bistrot intergénérationnel. Pour ces trois projets, nous avons prévu 8,5 millions d'euros dans le plan financier pluriannuel. Toutefois, si nous constatons dans deux ou trois ans que la situation financière s'est détériorée, nous aurons la possibilité de reporter dans le temps l'une ou l'autre étape, voire de la suspendre.

Le temps des grands investissements dans les différents syndicats de communes devrait maintenant être terminé. Ces dernières années, nous avons investi plus de 10 millions d'euros dans les stations d'épuration. La participation communale au CGDIS diminue considérablement, après que quelques politiciens communaux ont réussi à faire en sorte que l'Etat prenne ses responsabilités dans ce domaine et assume à nouveau la moitié du financement. Le syndicat de bus TICE nous avait causé beaucoup de soucis, car les neuf communes membres auraient dû supporter à l'avenir 45 millions d'euros par an. Après quelques négociations, cela nous sera désormais épargné. De plus, les communes ne devront cofinancer qu'une petite partie du changement complet du parc de véhicules en bus électriques. Tout cela allégera sensiblement notre budget pour les années à venir.

J'en viens maintenant aux grands investissements des années à venir, que j'ai divisés en sept domaines. Le plus grand projet de cette législature est sans aucun doute la construction d'une nouvelle mairie. 33 millions d'euros seront investis dans la démolition de l'ancien bâtiment, le déménagement des différents services communaux, la construction de la nouvelle mairie et l'aménagement des espaces extérieurs en « shared space ». Ce projet a un caractère exemplaire puisqu'il s'agit du premier bâtiment public au Luxembourg construit sans apport d'énergie de chauffage.

Il y a un an, j'avais annoncé mon intention de construire un pavillon sur l'ancien site de la salle des fêtes de Clemency. Cela a complètement changé au cours des derniers mois, puisque nous prévoyons maintenant d'y construire une nouvelle école avec une maison relais. L'infrastructure sera utilisée dans une première et une deuxième phase comme bâtiment scolaire, puis dans une troisième phase principalement comme structure d'accueil. Nous ferons ainsi d'une pierre deux coups, car cela nous permettra de rénover successivement les deux bâtiments scolaires actuels et de développer ensuite l'offre de la maison relais. Nous estimons le coût jusqu'à la fin de la législature à environ 13,5 millions

d'euros. Dans les années à venir, nous pourrions calculer un coût un peu plus précis pour la rénovation de l'école A, que nous avons inscrit à 1,5 million € jusqu'en 2029. Nous avons l'intention, lors de chaque rénovation, d'amener le bâtiment concerné au niveau le plus élevé en matière de consommation d'énergie et, dans la mesure du possible, vers la neutralité climatique. Le nouveau bâtiment comprendra douze salles de classe. Dans un premier temps, les élèves de l'école B s'y installeront pendant que nous rénoverons ce bâtiment. Ensuite, nous rénoverons l'école A et les élèves de ce bâtiment suivront les cours dans le nouveau bâtiment pendant cette phase. Et une fois les travaux de rénovation terminés, la majeure partie du nouveau bâtiment sera disponible pour les besoins de la maison relais. Nous allons élargir l'offre de l'éducation précoce en septembre 2025 en réaménageant l'Ecole du Centre à Bascharage à cet effet. Nous commencerons par un petit taux d'occupation et verrons ensuite comment la demande évoluera.

Dans le cadre du projet de construction d'un service de secours et pour le CGDIS et la police pour les communes de Käerjeng et Pétange, on travaille enfin sur les plans. La commune de Pétange prendra le lead du projet. Le projet devrait pouvoir être présenté dans le courant de l'année 2025.

Le budget de l'année prochaine prévoit 620.000 € pour la troisième phase du réaménagement de la cour de récréation « Op Acker ».

Après l'administration communale et l'enseignement, nous arrivons au troisième domaine : la voirie. Les travaux de l'avenue de Luxembourg devraient débuter en 2027. D'ici la fin de la législature, nous estimons les coûts des travaux à 11,4 millions d'euros, les coûts finaux seront bien entendu plus élevés. Le réaménagement de la rue Bechel s'élève à 2,8 millions €. Nous n'avons pas encore de devis pour le projet de voirie dans la rue de la Continentale, celui-ci devrait être disponible au cours du premier semestre 2025. Après la rue Bechel, nous nous pencherons sur la rue des Champs à Clemency, un projet que nous estimons à 1.450.000 €.

Le quatrième domaine concerne notre concept d'apaisement du trafic et la création de centres de village. Nous avons prévu ici environ 10,8 millions d'euros dans le plan financier pluriannuel. L'étude est terminée et la population a été consultée. La première phase a déjà été réalisée. Nous allons bientôt recevoir un avis de l'Administration des ponts et chaussées, dans le cadre de l'étude sur le trafic au « Kordall », qui concerne trois autres parties de notre concept. Nous sommes en discussion avec le bureau d'études Schroeder & Associés pour que, dans les mois à venir, les parties restantes, qui nécessitent une permission de voirie, puissent entrer dans la procédure. Il s'agit notamment du carrefour rue Jules Hemmer / rue de la Reconnaissance Nationale, un projet dont le coût total estimé à 1,6 million d'euros est supporté pour moitié par les communes de Käerjeng et de Pétange. En 2026, nous souhaitons transformer la rue de Schouweiler en une zone 30 km/h, pour un coût maximal de 2 millions d'euros. 4 millions d'euros sont prévus pour l'aménagement du centre de Hautcharage sous la forme d'un « shared space ». Nous avons prévu 2,3 millions d'euros supplémentaires pour diverses zones 30, des passages piétons surélevés et des entrées de localité.

Le cinquième domaine est celui du logement social et de l'hébergement des réfugiés. Ici, 7,2 millions d'euros sont prévus dans le plan financier pluriannuel. L'année prochaine, quatre logements seront achevés au lieu-dit « Am Leem ». Nous rénovons une maison dans la rue de l'École à Bascharage, les détails seront fournis lors de la réunion d'aujourd'hui. Nous avons loué la « Maison Schütz » dans la rue du Stade à Bascharage à l'Agence Immobilière Sociale Kordall. Nous avons l'intention de faire de même avec le numéro 5 de la rue de l'Eglise à Hautcharage après sa rénovation. Le projet de transformation du presbytère de Hautcharage est encore un peu en suspens.

J'ai déjà mentionné le projet au lieu-dit « Hanner Acker ». Ici, nous souhaitons en tout cas réaliser la première phase, à savoir l'aménagement d'un centre pour les jeunes. L'aménagement du site a un coût de 3 millions d'euros. La construction d'une maison des jeunes et d'un café social sera envisagée en fonction de l'évolution de la situation financière dans les années à venir.

Le septième et dernier chapitre traite de la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Pour un montant maximal de 1,5 million d'euros, nous allons transformer le centre polyvalent à Hautcharage afin que l'harmonie municipale de Bascharage puisse y déménager et y tenir ses répétitions. Le centre sportif « Op Acker » a été touché par des intempéries. Les travaux de remise en état comprennent des travaux de réparation de la structure du toit ainsi qu'un nouveau revêtement de sol moins fragile dans la salle de tennis de table. Le revêtement de sol de la salle utilisée par le club de basket-ball devra être remplacé après 20 ans.

Ces sept domaines couvrent environ 75% de la capacité d'investissement de l'ensemble de la législature.

En 2024, les bureaux du « WaAZ » ont été réaménagés pour accueillir le service technique. Le chemin rural au lieu-dit « Mierchen » à Fingig a été rénové. A Bascharage, l'amphithéâtre de la rue de la Poste a été démolit et des emplacements pour le stationnement de courte durée ont été aménagés. Nous avons installé quelques panneaux d'affichage numérique et agrandi et modernisé la cuisine de la maison relais de Bascharage. Le pont entre la nouvelle école préscolaire et le campus scolaire « Op Acker » a été élargi afin que les élèves puissent se déplacer en toute sécurité entre les deux sites. Une aire de jeux pour chiens a également été aménagée au lieu-dit « Op Acker ». Le « Hall 8 », acheté à l'entreprise Haeck, est en cours de transformation pour répondre aux besoins de l'équipe en charge de l'événementiel À Linger, nous avons démolit le « Centre sociétaire » et effectué quelques travaux de rénovation dans le café « Lénger Stuff ». Le café « Fingiger Stuff » sera remis en état avec une nouvelle cuisine et un coup de peinture. Le bistrot « Op der Gare » à Clemency recevra également une nouvelle cuisine et l'installation électrique sera adaptée aux exigences techniques d'aujourd'hui. Après avoir trouvé un endroit approprié pour un cimetière forestier, nous l'avons inscrit au budget de l'année 2025. Nous prévoyons de mettre en place une signalisation du réseau de pistes cyclables. Un garage pour le matériel communal sera construit près du cimetière de Bascharage. Une piste cyclable transfrontalière entre Clemency et Sélange permettra de relier les réseaux luxembourgeois et belge. Suite à un cas de vandalisme, nous devons reconstruire la maison forestière du garde forestier. Après plusieurs tentatives infructueuses, un distributeur automatique de billets devrait finalement voir le jour à Clemency, un consortium de banques se consacrant désormais au réseau de distributeurs automatiques de billets.

Nous avons commandité une étude sur l'avenir de notre centrale de cogénération. En raison d'un déséquilibre entre les coûts et les bénéfices, le collège des bourgmestres et échevins propose au conseil communal de s'engager dans une autre voie, à savoir la rénovation systématique des bâtiments communaux afin d'augmenter leur efficacité énergétique, ainsi que l'installation d'une éolienne. Le parc prévu sur l'ancien site des terrains de tennis de Bascharage est mis en suspens, car nous ne disposons pas des ressources humaines nécessaires pour réaliser un tel projet. En raison de la situation financière actuelle, nous n'avons pas l'intention de revendre le hall de la zone artisanale, qui fait partie d'un litige depuis de nombreuses années et dont nous sommes récemment devenus propriétaires, mais de le louer ou même de l'utiliser pour nos propres besoins. Nous avons reçu du SIACH des décomptes finaux pour sept bassins. Ici, nous devons payer environ 500.000 € en plus, ce qui s'explique par le fait que certains devis dataient encore de 2014. Cependant, la participation de la commune de Käerjeng aux frais d'exploitation du SIACH passera de 20% à 15%, maintenant que la brasserie dispose de sa propre station d'épuration et que la majeure partie de l'eau utilisée dans la zone industrielle ne finit pas dans la station d'épuration, mais s'évapore.

Pour lutter contre les inondations, nous avons commandité une étude et cela fait presque trois ans que nous attendons un résultat. Nous sommes enfin prêts à présenter le résultat au conseil communal lors d'une prochaine réunion. Du côté de la construction de logements sociaux, nous avons également des nouvelles réjouissantes. Comme vous le savez, nous ne voulions plus à l'avenir louer nos logements sociaux pour une durée de 40 ans ou plus, mais plutôt nous engager sur la voie d'une mise à disposition pour une période limitée de deux ou trois ans, afin que davantage de personnes aient l'occasion de prendre pied financièrement. L'échevin Yves Cruchten a réussi à faire changer d'avis le ministère compétent, de sorte que l'on nous a assuré la participation financière, même en cas de mise à disposition limitée dans le temps. Cela nous permet de louer les appartements à l'Agence Immobilière Sociale Kordall, qui s'occupe ensuite de la location.

L'extension du crématoire a coûté plus cher que prévu, ce qui nous oblige à payer environ 65.000 € supplémentaires. Pas moins de 1,1 million € sont consacrés à l'extension et à la modernisation de notre parc de véhicules et de notre matériel. Nous investissons 250.000 € dans nos aires de jeux en 2024 et 2025.

Nous développons notre collaboration avec ProActif en employant quatre personnes supplémentaires pendant deux jours de la semaine. D'une part, nous soulageons notre personnel du service espaces verts pendant les mois d'été et, d'autre part, nous renforçons notre engagement social en soutenant une mesure d'occupation qui emploie principalement des personnes qui n'ont pas la vie facile sur le marché du travail régulier.

La commune a acquis des biens immobiliers pour 824 000 €. L'année dernière, nous avons étudié de près un projet de construction d'éoliennes et nous continuerons à le faire.

Depuis quelques années, notre politique tarifaire en matière d'élimination des déchets ne permet plus de couvrir les coûts. S'il manquait environ 175.000 € pour couvrir les coûts en 2022, il en manquera environ 535.000 € l'année prochaine. Dans le domaine de

l'approvisionnement en eau potable et de l'évacuation des eaux usées, nous ne pourrons sans doute pas non plus faire l'économie d'une adaptation des tarifs.

La contribution de la commune de Käerjeng au « Fonds pour l'emploi » augmente substantiellement, en raison d'une nouvelle formule de calcul au sein du ministère, qui ne favorise pas notre commune. Le financement de la caisse de prévoyance des fonctionnaires communaux continue de planer comme une épée de Damoclès sur le secteur communal. Certes, aucun changement n'est encore en vue pour 2025, mais à long terme, les communes risquent de devoir payer des sommes encore plus importantes.

Pour finir, je voudrais aborder un sujet dont nous sommes fiers : notre éclairage public. En 2023, 81,41 % de l'éclairage public avait déjà été converti aux LED, fin 2024, ce pourcentage est passé à 91,02 % et nous serons à 96,16 % fin 2025.

Je conclurai ma présentation en soulignant une fois encore que notre programme, que nous adoptons ici en grande partie à l'unanimité, pourra être réalisé sans financement extérieur grâce à ce projet de budget et à la clairvoyance du plan financier pluriannuel. Après avoir couvert tous les domaines au cours des législatures précédentes, que ce soit la culture, le sport ou l'éducation, nous nous consacrons maintenant à la construction d'une nouvelle mairie moderne. Ainsi, toutes les infrastructures communales seront adaptées aux besoins actuels et plus aucun investissement majeur ne sera nécessaire dans un avenir proche.

J'invite les membres du conseil communal à adresser leurs questions sur ce projet de budget par écrit au service financier avant jeudi midi, afin que nous puissions y répondre lors de la réunion de la semaine prochaine.

Tableau récapitulatif du budget rectifié de l'exercice 2024		
	Service ordinaire en €	Service extraordinaire en €
Total des recettes	63.007.734,67	1.344.838,54
Total des dépenses	48.280.034,50	24.862.952,85
Boni propre à l'exercice	14.727.700,17	
Mali propre à l'exercice		23.518.114,31
Boni du compte 2023	16.111.329,88	
Mali du compte 2023		
Boni général	30.839.030,05	
Mali général		23.518.114,31
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 23.518.114,31	+ 23.518.114,31
Boni présumé fin 2024	7.320.915,74	
Mali présumé fin 2024		

Tableau récapitulatif du budget de l'exercice 2025		
	Service ordinaire en €	Service extraordinaire en €
Total des recettes	65.523.772,81	5.162.026,00
Total des dépenses	50.836.104,45	22.946.703,17

Boni propre à l'exercice	14.687.668,36	
Mali propre à l'exercice		17.784.677,17
Boni présumé fin 2024	7.320.915,74	
Mali présumé fin 2024		
Boni général	22.008.584,10	
Mali général		17.784.677,17
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 17.784.677,17	+ 17.784.677,17
Boni définitif	4.223.906,93	
Mali définitif		

3.2) Office social de Käerjeng – Budget rectifié 2024 et budget initial 2025 – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Le budget a été approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration de l'Office social le 29 octobre 2024.

Approbation unanime.

4. Aménagement communal et environnement

4.1) Rectification des limites entre les communes de Käerjeng et Pétange – Décision

Michel Wolter, bourgmestre : La rectification des limites entre les deux communes a déjà été traitée par le conseil communal. Depuis, il y a toutefois eu quelques amendements. L'un d'entre eux concerne la limite le long de l'avenue de l'Europe. En outre, les rues qui appartenaient jusqu'à présent aux deux communes doivent être attribuées à une seule commune. Ainsi, Pétange obtient la gestion de la rue de la Piscine et de la rue JACQUEA Chauvin, tandis que la rue Jules Hemmer et la partie de la rue des Ateliers située au nord des ateliers CFL appartiennent désormais entièrement à la commune de Käerjeng. Ici, un immeuble d'habitation passe de Pétange à Käerjeng, cette circonstance a été discutée au préalable avec les habitants. Les terrains de tennis de Pétange, qui se trouvaient jusqu'à présent sur le terrain de Käerjeng, appartiennent désormais à la commune de Pétange. Au total, le territoire de la commune de Käerjeng se réduit d'un peu plus de trois hectares. Madame Juttel nous explique maintenant les détails.

Carole Juttel, architecte communale : Avant que le conseil communal ait voté une première fois sur le projet, il y avait déjà eu des réunions de travail avec les conseillers des deux communes. A l'époque, on s'était mis d'accord sur un certain tracé de la limite, ce qui avait eu pour conséquence de subdiviser toute une série de parcelles. Pour ce faire, le service du cadastre a pris comme base le cadastre de base, qui présente de légères différences par rapport au géoportail. Cela explique pourquoi de légères modifications ont été apportées. Le ministère de l'Intérieur nous a demandé de procéder d'abord à la division parcellaire afin d'avoir une situation claire comme base pour le texte de loi. Nous avons procédé aux différentes parcellisations et la nouvelle limite ne passe plus par des parcelles existantes, mais est formée par une juxtaposition de limites de parcelles.

Je vais maintenant expliquer de plus près le nouveau tracé de la frontière, du nord au sud. Les jardins derrière les maisons de la rue des Ateliers sont ajoutés à Pétange, tout comme les terrains de tennis. Ensuite, la frontière passe le long de l'avenue de l'Europe, ce qui crée une situation plus claire. La rue de la Piscine fait désormais entièrement partie de Pétange. Dans la rue des Ateliers, l'immeuble d'habitation portant le numéro 6 appartiendra désormais à Bascharage. Ceci a été discuté au préalable avec les habitants. En ce qui concerne les Ateliers de la société nationale des chemins de fer, certains halls appartenaient à la fois au

territoire de Käerjeng et à celui de Pétange. La nouvelle frontière suit désormais le tracé de la route. Finalement, les parcelles de la rue Jacques Chauvin se retrouvent entièrement sur le territoire de la commune de Pétange.
Le territoire de la commune de Käerjeng se réduit de 320,50 ares au profit du territoire de la commune de Pétange

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Déi gréng saluent le nouveau tracé de frontière envisagé ici, tout comme le fait que les citoyens concernés qui changent de commune ont été consultés en amont. Pétange gagne en superficie, tandis que Käerjeng gagne en habitants. Dans l'ensemble, le nouveau tracé de la frontière est beaucoup plus logique et adapté aux conditions réelles.

Louis Philippe, conseiller : Quelle est la situation exacte dans la rue Jules Hemmer ? Sur quel territoire se trouve la piste cyclable nationale ?

Carole Juttel, architecte communale : Seules les parcelles faisant partie de la voirie de la rue de la Piscine sont concernées ici

Michel Wolter, bourgmestre : La piste cyclable se trouve sur le territoire de notre commune, cela ne change rien.

Approbaton unanime.

4.2) **Lotissement de la parcelle sise à Linger, 36, rue du Bois (section BA de Linger) – numéro cadastral 413/1863 – Approbaton**

Carole Juttel, architecte communal : La demande prévoit la division du terrain en question en deux parcelles. Pour cela, il faut d'abord démolir la maison qui se trouve sur ladite parcelle. Ensuite, deux maisons jumelées doivent y seront construites.

Approbaton unanime.

4.3) **Lotissement de la parcelle sise à Clemency, 8, rue du Bois (section CA de Clemency) – numéros cadastraux 188/3109 et 184 – ApprobatonConvention du Club Aktiv Plus « Prënzebiërg » – Approbaton**

Carole Juttel, architecte communale : Les parcelles concernées doivent être subdivisées de manière à ce qu'une partie puisse être rattachée à la parcelle 189/3817. Le nouveau tracé des limites de parcelles doit être adapté aux conditions réelles.

Approbaton unanime.

5. Projets et devis

5.1) **Budget extraordinaire 2024 – 4/612/221311/24021 – Rénovation du bâtiment sis au 1A rue de l'École à Bascharage – Approbaton du projet avec devis**

Michel Wolter, bourgmestre : La commune a récemment acquis cette maison au prix de 799.000 €. Il s'agit maintenant de la remettre en état sur le plan énergétique et sanitaire afin que nous puissions la louer à une famille.

Carole Juttel, architecte communale : La maison doit être entièrement rénovée, à l'exception des combles qui n'offrent pas assez de hauteur sous plafond et entraîneraient des coûts plus importants. Pour cette raison, nous renonçons à son aménagement.

La majeure partie de l'investissement sera à peine visible, car elle concerne la technique du bâtiment. Nous allons installer un nouveau système de chauffage et le mettre en conformité avec les normes anti-incendie. Nous installerons une nouvelle porte de garage et remplacerons tous les compteurs. L'ensemble du système électrique sera rénové. L'escalier de la cave ne répond plus aux normes et sera rendu inaccessible pour des raisons de sécurité. L'accès à la cave se fera alors exclusivement par l'extérieur. Le dispositif de drainage doit être remplacé.

Au premier étage, une pièce fera office de salon car elle ne présente pas la surface minimale de 9 mètres carrés requise pour une chambre à coucher. Pour la même raison, une pièce

du deuxième étage est désignée comme bureau. En outre, la maison dispose de trois chambres à coucher.

Le toit sera isolé de manière à ce que les combles puissent être utilisés comme grenier. Il faudra enlever une partie de l'amiante. Le devis total s'élève à 480 000 €.

Joseph Hames, conseiller : Je voulais juste faire remarquer que les travaux ont déjà commencé.

Carole Juttel, architecte communale : C'est vrai, nous avons commencé le désamiantage. Cette rénovation sera réalisée conformément à l'accord-cadre que nous avons signé l'année dernière avec quatre entreprises. Si le conseil communal approuve le projet, nous le mettrons en concurrence avec les quatre entreprises et la plus avantageuse remportera le marché et pourra commencer les travaux assez rapidement.

Michel Wolter, bourgmestre : C'est un projet plutôt coûteux, mais c'est la seule façon de préserver son patrimoine bâti pour l'avenir.

Arsène Ruckert, conseiller : Quel type de système de chauffage sera installé ?

Carole Juttel, architecte communale : Nous restons sur un chauffage au gaz.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous avons acquis cette maison notamment parce qu'elle nous permettait d'aménager un chemin piétonnier sur la parcelle, ce qui permettrait d'accéder à un futur quartier résidentiel.

Approbaton unanime.

6. Réglementation communale

6.1) Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Modification au niveau de l'article 115 « validité de l'autorisation de construire »

Carole Juttel architecte communale : Nous proposons d'adapter l'article 115 à la situation législative modifiée et de porter la durée de validité d'un permis de construire d'un an à deux ans. Pour des raisons de cohérence, la durée maximale des travaux de construction est prolongée d'un an et s'élève désormais à quatre ans.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Si nous n'avions pas modifié cette disposition maintenant, les dispositions légales auraient-elles pris le dessus sur notre règlement ?

Carole Juttel, architecte communale : Nous nous étions également posé cette question. En principe, cela aurait été le cas. Mais nous avons préféré ne pas laisser s'installer des incohérences et adapter notre règlement aux dispositions légales actuelles.

Approbaton unanime.

Le conseiller Christian Kirwel quitte la séance (procuration pour le vote à la conseillère Nathalie Scholler-Demeyer).

6.2) Règlement général de circulation – Modification

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Michels, collaborateur du service communal de la voirie, nous présente maintenant les dispositions à modifier dans notre règlement de circulation.

Jérôme Michels, technicien : Une voie mixte pour piétons et cyclistes a été aménagée dans la zone industrielle à la demande du ministère de l'Économie. Dans le cadre de cette opération, nous avons profité de l'occasion pour apporter quelques retouches au règlement de circulation. Nous avons ainsi adapté les différents passages routiers à la situation et les avons désignés comme passages mixtes et marqués en conséquence.

Michel Wolter, bourgmestre : Je suis heureux de constater que le ministère de l'Économie commence maintenant à équiper cette zone industrielle des années 1970 de trottoirs et autres.

Jérôme Michels, technicien : Un arrêt de bus provisoire pour le transport scolaire a été ajouté dans la rue du Dix Septembre à Hautcharage, et il est désormais indiqué comme tel dans le règlement de circulation. Comme il y a de plus en plus de voitures garées à cet endroit, nos agents du Service de l'ordre pourront alors également le sanctionner. Dans la rue de la Poste, de nouvelles places de stationnement ont été aménagées dans le cadre des travaux de démolition de trois maisons et de l'amphithéâtre. Il s'agit maintenant de réglementer ces dix emplacements au règlement de circulation pour le stationnement de courte durée. De même, des supports pour vélos seront prévus.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Quand on se déplace à vélo, on aimerait bien pouvoir laisser son vélo le plus près possible de sa destination. Je me demande si cet emplacement est vraiment intéressant pour les cyclistes.

Jérôme Michels, technicien : Il y a un restaurant et un salon de coiffure juste en face. De plus, l'espace n'aurait pas suffi pour aménager un autre emplacement pour les voitures, nous avons donc voulu profiter de l'occasion pour créer un emplacement pour les vélos.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Peut-être aurait-on pu installer un ou deux supports à vélos du côté opposé et utiliser cet espace plutôt pour les motos qui, sinon, occupent tout un emplacement pour les voitures.

Approbaton unanime.

6.3) Règlement sur les parcs pour chiens de la commune de Käerjeng – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Le règlement d'exploitation du parc à chiens nouvellement créé nous sera présenté par Monsieur Loes, également employé au service communal de la voirie.

Sam Loes, technicien : Le parc à chiens a été aménagé au lieu-dit « *Hanner Acker* », à proximité immédiate de la maison de retraite. La clôture a été installée par le personnel de ProActif. Nous avons planté six arbres qui comptent comme compensation pour les arbres que nous avons dû enlever devant l'ancienne mairie. Nous avons également installé deux bancs et une poubelle avec un distributeur de sacs pour les excréments. Le parc a une superficie d'environ 500 mètres carrés. Il reste encore à aménager un accès.

Le règlement est affiché sur un panneau. Les chiens doivent être tenus en laisse à l'entrée et à la sortie du parc. Les comportements agressifs sont interdits et les propriétaires de chiens sont tenus au respect mutuel et à l'obligation de jeter les excréments de leur chien dans la poubelle. Le parc est ouvert du 1.5. au 30.9. de 7h00 à 22h00, du 1.10. au 30.4. jusqu'à 20h00.

Le parc peut également être utilisé par les chiens dits « listés », mais ceux-ci doivent alors rester en laisse.

Louis Philippe, conseiller : Est-ce que la muselière est également obligatoire dans ce cas ?

Sam Loes, technicien : Si la muselière est obligatoire dans les lieux publics, elle l'est aussi à l'intérieur du parc. De plus, il est interdit d'y fumer et d'y consommer de l'alcool.

Michel Wolter, bourgmestre : Je voudrais remercier nos collaborateurs d'avoir mis en œuvre ce projet à court terme. C'était un souhait général ici au sein de ce conseil. Personnellement, l'emplacement choisi me plaît beaucoup.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Le souhait d'un parc pour chiens existe depuis quelques années déjà. Déi gréng se félicitent qu'un endroit approprié ait enfin été trouvé. Nous nous demandons s'il ne serait pas possible d'y prévoir un dispositif pour eau potable et un petit abri contre la pluie et le soleil.

Sam Loes, technicien : Je me demande dans quelle mesure cela est compatible avec la loi sur l'approvisionnement en eau potable.

Jérôme Hautus : Le DP salue également l'initiative du collège des bourgmestre et échevins d'aménager un parc à chiens. Nous sommes d'avis que les citoyens se réjouissent de pouvoir y passer quelques heures agréables avec leur compagnon à quatre pattes. L'emplacement choisi permet également aux résidents de la maison de retraite de profiter du parc. Il existe des associations qui rendent visite aux résidents des maisons de retraite avec des chiens dressés.

J'ai visité le parc et je me pose encore les questions suivantes : est-il possible d'agrandir encore le parc s'il devient très fréquenté ? Comment les heures d'ouverture sont-elles réglées ? Le parc est-il fermé le soir ?

Sam Loes, technicien : Pour l'instant, aucun cadenas n'a été installé. La procédure est la même que pour les aires de jeux. En cas de tapage nocturne, on appelle la police.

Michel Wolter, bourgmestre : Il ne sera probablement pas possible d'agrandir le parc, car un terrain avoisinant doit permettre une éventuelle extension de la structure pour les réfugiés.

Frank Pirrotte, échevin : J'imagine que la demande de matériel de jeu et autres viendra tout de suite. Ce serait tout à fait faisable, mais nous souhaitons d'abord attendre de voir à quel point le parc est utilisé.

Michel Wolter, bourgmestre : Nous n'allons toutefois pas y pratiquer l'agility. Il y a suffisamment de terrains d'agility dans la région.

Approbaton unanime.

6.4) Règlement d'occupation des postes (ROP) – Modification

Michel Wolter, bourgmestre : Monsieur Pandolfi va maintenant nous expliquer ce qu'il en est du règlement d'occupation des postes du personnel enseignant

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Ce règlement fixe l'ancienneté du personnel enseignant et ses modalités d'établissement. Jusqu'à présent, les enseignants étaient inscrits sur la liste dans l'ordre de leur nomination. Comme plusieurs postes sont pourvus lors d'une seule réunion et l'établissement de l'ordre du jour est aléatoire, il y a lieu de modifier le présent règlement. Pour remédier à cette situation, les enseignants nommés le même jour sont classés en fonction de leur première nomination dans une autre commune et, en cas d'égalité, en fonction de leur âge.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Et qu'en est-il de la note d'inspection ?

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Elle n'est plus obligatoire et par conséquent, tous les enseignants ne peuvent pas présenter une telle note.

La procédure prévoit que le personnel enseignant doit être d'accord à la majorité des deux tiers, ce qui est le cas. De plus, nous avons reçu des avis positifs de la direction de région et de la commission scolaire communale.

Louis Philippe, conseiller : Pour quelle raison est-ce qu'on sa place dans la hiérarchie lorsqu'on passe d'une école à une autre au sein de la commune ?

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Lors de la fusion des communes au 1^{er} janvier 2012, trois listes d'ancienneté ont été établies : une pour Clemency, une pour Bascharage et une pour Käerjeng, reprenant les enseignants nommés après le 1^{er} janvier 2012. Nous n'avons pas fusionné les listes, car cela aurait entraîné des désavantages pour certains enseignants. Si quelqu'un passe de la liste de Bascharage à celle de Clemency ou vice-versa, il est ajouté en dernière position sur la liste de la nouvelle école.

Michel Wolter, bourgmestre : C'était le souhait explicite du personnel enseignant lors de la fusion des communes.

Approbation unanime.

6.5) Règlement sur les activités ambulantes et / ou commerciales sur le territoire de la commune de Käerjeng – Approbation

Michel Wolter, bourgmestre : Il s'agit ici d'un règlement concernant les emplacements pour les food-trucks. Ces derniers mois, nous avons reçu plusieurs demandes à ce sujet. Monsieur Birsens nous explique les détails.

Bern Birsens : Nous nous sommes concertés avec nos services voirie et juridique pour établir le présent règlement. Le ministère des Affaires intérieures nous a conseillé de nous inspirer du modèle du règlement de Sanem, ce que nous avons fait.

Le propriétaire d'un food-truck qui cherche un emplacement dans notre commune introduit une demande auprès du collège des bourgmestre et échevins, qui détermine également les emplacements possibles. Actuellement, six emplacements appropriés ont été identifiés : dans la zone artisanale « Op Zaemer », devant le « Bommertbësch », sur la « place Schuman », devant l'ancienne mairie de Clemency, à Linger près de l'auberge et devant la salle des fêtes de Fingig.

Les demandes ne sont valables que pour un seul véhicule à la fois et pour une durée de trois mois. Nous proposons un tarif de location de stand de 200 € par trimestre. Les exploitants sont responsables de la gestion et l'élimination des déchets. Les heures d'ouverture se situent toujours entre 11h00 et 14h00, respectivement entre 17h00 et 21h00.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Le règlement ne traite que des places accessibles au public. Qu'en serait-il si un particulier proposait un emplacement pour un food-truck sur son terrain privé ? Dans quelle mesure ces règles s'appliqueraient-elles alors ? A Clemency, un food-truck a longtemps été installé devant la boulangerie sur un emplacement séparé, qui n'est toutefois pas mentionné ici. Y a-t-il une raison à cela ?

Bern Birsens : A Clemency, nous pensons que la place devant l'ancien bâtiment communal est plus appropriée.

Michel Wolter, bourgmestre : Je propose d'approuver le règlement aujourd'hui. Nous allons essayer de régler la question concernant un éventuel emplacement sur un terrain privé.

Joseph Hames, conseiller : Les emplacements sont-ils visibles par des signalisations afin qu'ils soient vraiment libres lorsque le food-truck doit y être installé ?

Bern Birsens : Nous allons mettre en place une signalisation. Dans la plupart des cas, il ne s'agit de toute façon pas d'un parking, il ne devrait donc pas y avoir de problème.

Arsène Ruckert, conseiller : Qu'en est-il de l'alimentation électrique ?

Bern Birsens : L'exploitant doit s'occuper lui-même de l'alimentation électrique nécessaire.

Approbation unanime.

6.6) Taxe pour les activités ambulantes et / ou commerciales – Article 2/499/707210/99001

Michel Wolter, bourgmestre : Le collège des bourgmestre et échevins propose un tarif de 200 € par trimestre.

Louis Philippe, conseiller : Combien de fois un food-truck peut-il intervenir pour cette taxe ?

Bern Birsens : La demande et l'autorisation correspondante sont valables pour un emplacement et un jour de la semaine, et ceci sur une période d'un trimestre.

Approbation unanime.

6.7) Taxe pour bons de consommation – Article 2/860/706980/99001

Michel Wolter, bourgmestre : Notre équipe événementielle s'est renseignée auprès de nos communes avoisinantes pour trouver une solution la plus simple pour gérer à l'avenir la vente de boissons et de snacks lors des festivités organisées par la commune.

Bern Birsens : Les bons de consommation sont utilisés lors de fêtes organisées par la commune ou une commission communale. Pour éviter que le conseil communal ne doive fixer des tarifs individuels pour chaque snack et chaque boisson et les adapter régulièrement, nous proposons de fixer un tarif pour la vente de bons de consommation, avec lesquels on peut ensuite payer au comptoir. Cette variante a été introduite récemment dans la commune de Pétange et a également été approuvée par le ministère des Affaires intérieures.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Est-ce que le « Käerjenger Fun-Park » compte aussi parmi les manifestations où l'on peut payer avec ces bons ? Le règlement stipule que le solde non utilisé est remboursé à la fin de la journée. Mais comme le Fun-Park se déroule sur une période plus longue, il serait plus judicieux de parler dans le règlement non pas de la fin de la journée, mais de la fin de la manifestation concernée.

Bern Birsens : C'est vrai, nous pouvons encore le modifier.

Michel Wolter, bourgmestre : Si le conseil communal est d'accord avec cet amendement, nous pouvons passer au vote.

Approbaton unanime.

7. Patrimoine communal

7.1) Acte notarié – Cession gratuite du trottoir sis à Clemency, rue de la Chapelle – Approbaton

Michel Wolter, bourgmestre : La société TRACOL S.à r.l. cède au total 3,38 ares à la commune dans le cadre du projet d'aménagement séparé « In der Falterbaach ».

Approbaton unanime.

7.2) Acte notarié – Acte de vente concernant la vente d'un terrain sis à Hautcharage, rue Nicolas Roth – Approbaton

Michel Wolter, bourgmestre : Les époux Melone-Thill de Hautcharage acquièrent une parcelle de 0,14 are au prix de 560 €. Sur cette parcelle, située derrière le terrain des acquéreurs, se trouvait un transformateur, qui n'existe toutefois plus aujourd'hui.

Approbaton unanime.

8. Personnel communal

8.1) Création d'un poste de fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du Service de l'enfance

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal : Le Service de l'enfance a été créé récemment, suite à la fusion du Service enseignement et du Service en charge de la gestion administrative des structures d'accueil. Le 15 avril 2024, Mme Rachel Pirrotte a été nommée au poste de chargé de direction du SEA. Parallèlement, Madame Carmen Meysembourg continue de s'occuper des affaires scolaires. La répartition des tâches justifie un troisième poste dans ce service, que nous souhaitons pourvoir par un fonctionnaire dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Michel Wolter, bourgmestre : C'est une conséquence logique de l'augmentation constante du nombre d'enfants accueillis dans les Maisons Relais

Approbation unanime.

9. Protection sociale

9.1) Allocation de compensation à la consommation pour la commune de Käerjeng pour l'année 2025

Michel Wolter, bourgmestre : Le conseil communal a décidé il y a des années de verser aux ménages dans le besoin une allocation de compensation correspondant à 65% de l'allocation de vie chère accordée par le Fonds de solidarité. Or, le Gouvernement a décidé en juillet d'augmenter l'allocation de vie chère de 10% en général et de tripler le complément d'énergie. En outre, une prime énergétique réduite sera introduite pour les ménages dont le revenu annuel dépasse de peu le plafond fixé pour l'obtention de l'allocation de vie chère. Du côté des modalités d'octroi, il y a également des changements : à l'avenir, les bénéficiaires de REVIS ne devront plus demander l'allocation de vie chère, celle-ci leur sera accordée automatiquement. Selon les estimations, cela entraînera une augmentation d'environ 30% du nombre d'allocations versées. Les demandes peuvent désormais être introduites jusqu'au 31 décembre au lieu du 31 octobre, et une condition de résidence de seulement 3 mois s'applique au lieu de 12 mois auparavant.

Tous ces changements entraînent une augmentation substantielle du nombre de demandeurs potentiels de l'allocation de compensation communale ainsi que des montants à verser. En 2024, nous verserons environ 560.000 €. Sans modification des pourcentages, nous avons calculé que ce montant serait presque doublé l'année prochaine.

Nous avons réfléchi à la manière de gérer notre budget de manière responsable, sans réduire à néant toute augmentation de l'allocation de vie chère. En comparaison avec d'autres communes du sud, Käerjeng se situe presque en haut de l'échelle en ce qui concerne l'allocation compensatoire. Il n'y a qu'à Sanem que le pourcentage de l'allocation est encore plus élevé que chez nous, bien que la prime énergétique y soit versée. Les autres communes du sud se situent au mieux à 50%, certaines sont même bien en dessous.

La différence la plus importante à partir de 2025 est le triplement de la prime énergétique. C'est pourquoi le collège des bourgmestre et échevins propose ce qui suit : l'allocation de compensation pour l'année 2025 est fixée à 60% de l'allocation de vie chère accordée par le Fonds de solidarité. En outre, la commune accorde 25% de la prime énergie versée par l'Etat, à l'exception du complément réduit à ladite prime.

L'objectif doit être d'arriver un jour à un pourcentage de 50%. Le collège des bourgmestre et échevins est d'avis qu'à chaque augmentation de l'allocation de vie chère, nous devrions calculer l'impact sur notre budget et, le cas échéant, envisager une diminution du pourcentage jusqu'à ce que nous atteignons 50%. Cela correspondrait alors à ce qui est versé dans la plupart des communes. Nous ne voulions pas revenir à 50% en une seule fois, car cela aurait pour effet de neutraliser l'augmentation de l'allocation de vie chère par la baisse de l'allocation de compensation. En ramenant à 25% le montant de la prime à l'énergie et en ne tenant pas compte de la prime à l'énergie réduite, nous payons à peu près la même chose que l'année précédente, le triplement du montant du Fonds de solidarité ayant toujours son effet.

Après ces amendements, le poste budgétaire passerait tout de même de 560.000 € à 731.000 €, soit une augmentation de pas moins de 30%, ce qui nous semble être un compromis acceptable.

Yves Cruchten, échevin : En complément, je voudrais encore ajouter que de nombreuses communes ne versent pas d'allocation de compensation, et parmi celles qui le font, Käerjeng est la commune qui verse globalement les montants les plus élevés. Il ne faut pas non plus oublier que si l'on passe de 65% à 60%, l'allocation à payer est toujours plus élevée que l'année précédente. Les ménages concernés reçoivent donc plus de l'Etat et plus de la commune, ce qui n'était pas le cas l'année précédente. La prime énergétique du Fonds de solidarité devrait en soi être une allocation limitée dans le temps, en compensation de l'explosion des coûts dans le domaine de l'énergie. Nous partons du principe que les prix de l'énergie ne feront plus autant de bonds dans les années à venir et que l'Etat supprimera cette allocation. Comme chacun sait, l'allocation de vie chère est une mesure d'aide socialement sélective destinée à ceux qui en ont le plus besoin. Elle a été augmentée à plusieurs reprises ces dernières années et nous pensons qu'il en sera de même à l'avenir.

Nous réduirions alors notre participation par petites étapes pour arriver à 50% et nous aligner sur de nombreuses autres communes. Je voudrais également faire remarquer qu'en 2019, nous avons versé environ 300.000 €, l'année dernière, ce chiffre était déjà de 517.000 €, et l'année prochaine, malgré la baisse du pourcentage, il sera toujours de 731.000 €. Sans réduction, ce montant serait de 1.030.000 €.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Lors de la présentation du budget, j'ai entendu que, grâce à la situation financière actuelle, la commune ne devra pas contracter d'emprunt dans les années à venir et sera même exempte de dettes l'année prochaine. Déi gréng sont donc d'autant plus étonnés de constater que c'est justement maintenant, alors que la commune se porte si bien financièrement, que les aides aux plus faibles de notre commune sont réduites en pourcentage de l'aide de l'État. En ce qui concerne la prime à l'énergie, l'État s'est rendu compte qu'il fallait prolonger cette allocation, surtout en raison du prix élevé de l'électricité, et on a même triplé la prime. Déi gréng se demandent si nous n'aurions pas pu faire un effort plus important, au lieu de baisser notre pourcentage de manière calculée, de sorte que nous donnions aux gens un peu plus que l'année précédente. Il s'agit en effet de personnes qui ne peuvent pas se permettre de vivre dans un logement bien isolé. Lorsque déi gréng étaient encore représentés dans la coalition, nous avons insisté, lors de l'augmentation des taxes, pour augmenter parallèlement et de manière substantielle l'allocation de compensation de 50% à 65%, afin d'absorber ainsi les coûts supplémentaires pour les personnes économiquement défavorisées, et ce à un moment où la commune était encore endettée.

En effet, outre la vie chère, les taxes communales seront à nouveau augmentées l'année prochaine, ce qui est nécessaire depuis longtemps pour respecter le principe de couverture des coûts. Cela fera particulièrement mal à ces personnes. Déi gréng ne pensent donc pas qu'il soit opportun de réduire notre pourcentage d'aides de 65% à 60%, même si cela représente toujours une légère augmentation pour les gens. A nos yeux, nous pourrions faire un peu plus d'efforts et rester à 65%, et ainsi compenser l'augmentation prochaine des taxes pour les personnes les plus défavorisées.

Déi gréng sont également d'avis que nous pouvons nous permettre, en tant que commune, de participer aussi à la prime énergétique réduite. Nous nous demandons si, dans de tels cas, on demande aussi l'avis de l'office social. De même, il serait intéressant de savoir combien il y a de demandeurs et si les réfugiés du logement local peuvent aussi bénéficier de la prime de compensation.

Gilbert Haag receveur communal : En réponse à la question concernant les réfugiés, je peux dire que toute personne qui reçoit l'allocation de vie chère du Fonds de solidarité a également droit à l'allocation de compensation. Actuellement, nous comptons près de 300 demandeurs pour l'allocation de compensation.

Nathalie Demeyer-Scholler, conseillère : Quel est le montant moyen de l'allocation de compensation ?

Gilbert Haag, receveur communal : L'indemnité compensatoire moyenne est d'un peu plus de 1.500 € par an.

Michel Wolter, bourgmestre : Je considère tout cela dans le cadre d'un engagement social que nous réalisons. Outre l'allocation de compensation, nous versons par exemple 600.000€ par an à ProActif. Selon moi, la gestion d'une administration communale implique également de répartir les fonds publics à disposition en toute conscience. Je reste toutefois d'avis que l'action sociale est une tâche de l'État et que la commune n'agit qu'en tant qu'organe de soutien. Je ne peux pas accepter qu'un triplement de la part de l'État déclenche un automatisme qui a de telles répercussions sur notre budget.

Yves Cruchten, échevin : Pour terminer, je peux peut-être encore donner un exemple de calcul. Un ménage de deux adultes et deux enfants a reçu l'année dernière, de l'Etat et de la commune, un total de 4.770 €, l'année prochaine, ce montant sera de 5.091 €. La question n'est pas celle de la solidarité, mais de savoir si nous devons simplement soutenir toute décision de l'État d'augmenter les aides. Nous ne procéderons pas à une baisse drastique afin de ne léser personne, et je pense que nous avons là un bon compromis.

Approuvé par 14 voix (CSV, LSAP, DP, ADR, Indépendant) et une abstention (Déi gréng).

10. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

10.1) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 1A, rue de l'Ecole à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 22 novembre 2024 délibération n° 2

Approbation unanime.

10.2) Règlement temporaire de la circulation, au croisement entre la rue de la Résistance, la rue de l'Eau et la rue de l'Ecole à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 15 novembre 2024 délibération n° 3

Approbation unanime.

11. Commissions consultatives et légales

11.1) Création d'une commission des règlements

Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal: Le collège des bourgmestre et échevins propose de créer une commission consultative dont la mission sera d'examiner les règlements communaux avant qu'ils ne soient soumis au vote du conseil communal. Chaque parti représenté au conseil communal proposera un membre, qui devra également être membre du conseil communal. Des représentants des services communaux participeront également aux réunions en tant qu'experts.

Approbation unanime.

12. Questions et réponses

Jérôme Hautus, conseiller : On m'a récemment fait remarquer que l'abri de l'arrêt de bus à Fingig, à la sortie du village en direction de Hivange, est dans un état désolant. De plus, les gens sont obligés de se positionner sur le gazon lorsque le bus s'arrête à l'endroit indiqué. On pourrait déplacer l'arrêt ou prolonger le trottoir le long de l'arrêt, mais cela pourrait se heurter aux conditions de propriété.

Michel Wolter, bourgmestre : C'est vrai. Nous allons en discuter avec notre Service voirie.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Déjà gréng trouvent que c'est une bonne initiative de remettre à chaque ménage nouvellement inscrit une brochure de bienvenue contenant toutes les informations utiles. Nous regrettons toutefois que les emplacements des défibrillateurs n'y figurent pas. Ils ne figurent pas non plus dans l'application « KäerjengApp ». Les défibrillateurs sont-ils toujours entretenus régulièrement ? Serait-il possible d'organiser à nouveau une réunion d'information sur ce thème ?

Michel Wolter, bourgmestre: Indiquer les emplacements dans la brochure et dans l'application ne devrait pas poser de problème. Je suppose que l'entretien régulier est nécessaire, car il existe certainement des dispositions légales à ce sujet. Nous pourrions organiser une nouvelle réunion d'information de ce type au printemps prochain.

Josée-Anne Siebenaler-Thill, conseillère : Lors de la « Rentnerfeier » à Clemency, on m'a parlé des places de parking pour les personnes à mobilité réduite, qui se trouvent à côté de la salle des fêtes. Malheureusement, il n'y en a que deux, ce qui est en principe suffisant. Cependant, c'est justement lors de la « Rentnerfeier » que davantage de personnes ont besoin d'une telle place de parking, c'est pourquoi je voulais demander s'il ne serait pas possible d'ouvrir exceptionnellement la barrière donnant accès à la cour de l'école lors de la fête des retraités, afin que ces personnes puissent se garer à proximité immédiate.

Michel Wolter, bourgmestre : Il n'en est absolument pas question, car des enfants s'y promènent et cela créerait des situations dangereuses. Souvent, les personnes à mobilité

réduite ne se déplacent pas seules, on peut donc les déposer devant la porte et laisser le véhicule sur le parking.

Joseph Hames, conseiller : Depuis un certain temps, la circulation dans la rue Haute à Clemency fait l'objet de discussions. Des voitures seraient garées le long de la rue, ce qui rendrait le passage des bus plus difficile. Le collègue des bourgmestre et échevins a-t-il l'intention d'entreprendre quelque chose à ce sujet ?

Michel Wolter, bourgmestre : Nous en avons connaissance et nous allons contacter le propriétaire du terrain en lui demandant d'installer une limitation afin que plus personne ne puisse garer son véhicule à cet endroit. Pour le reste, je ne peux que dire que les véhicules sont stationnés de manière irrégulière et que les propriétaires risquent une contravention.

Séance à huis clos

13. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.

Fin de la séance : 18h05